

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

08/06/2023

AFFICHEE LE :

08/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

15 JUIN 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 14 juin, à 20 h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Bertrand HAVARD, Fabienne KACZMAREK, Véronique VASTEL, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Bertrand HAVARD à Hélène BURGAT, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Véronique VASTEL à Joël JEANNE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

PARTICIPATION DE LA VILLE À LA RENTRÉE DES COLLÉGIENS

DELIBERATION N° **DELIB/2023/062**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Guillaume LEDEBT

Depuis de nombreuses années, la Ville accompagne la rentrée des collégiens mondevillais en attribuant à chaque élève un lot de fournitures scolaires.

Ce lot représentait une participation d'environ 20 euros par enfant.

Ce dispositif rencontre depuis quelques temps des limites et notamment :

- Des difficultés d'approvisionnement qui créent de la disparité dans les lots,
- Des différences entre les matériels fournis et les demandes de l'équipe enseignante.

Aussi, il est proposé cette année de faire évoluer cette participation et d'attribuer :

- Une calculatrice à chaque élève entrant en 6^e ;
- Un bon d'achat de 25 euros pour tous les autres enfants (spécifié pour fournitures scolaires ou sportives de rentrée).

Seraient joints à ce kit plusieurs supports d'information, à destination des jeunes et des familles, sur les offres d'activités et tous les dispositifs à destination des adolescents.

Cette participation sera attribuée à tous les collégiens mondevillais.

Après consultation de la commission Education, Enfance, Jeunesse du 31 mai 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la nouvelle forme d'aide aux familles et d'accompagnement à la scolarité des collégiens, ci-dessus décrite ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes portant exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT